



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## poissons et crustacés

Question écrite n° 111731

### Texte de la question

Si les tendances actuelles se poursuivent, la quasi-totalité des espèces de poissons et de crustacés pêchés pour la consommation aura disparu des océans avant 2050, ont averti des scientifiques dans une étude publiée dernièrement dans la revue américaine Science. La demande de poisson de la part des consommateurs dans le monde ne cesse d'augmenter alors même que les captures à l'état sauvage stagnent, voire diminuent, souligne dans un récent rapport, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans ces conditions, l'élevage apparaît comme la seule possibilité de satisfaire la future demande de poisson. Déjà, près de la moitié du poisson consommé dans le monde est élevée dans des fermes aquicoles, selon la FAO. Si en 1980, seulement 9 % du poisson consommé venaient de l'aquaculture, aujourd'hui ce chiffre est passé à 43 % : 45,5 millions de tonnes de poisson consommé chaque année proviennent des élevages contre 95 millions de tonnes par an pour la pêche en mer et en eau douce. Mais la FAO estime que 40 autres millions de tonnes de nourriture aquatique seront requises d'ici à 2030, ne serait-ce que pour maintenir les niveaux actuels de consommation. Compte tenu de cette situation inquiétante, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui indiquer les mesures de fond qu'entend prendre le Gouvernement au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif aux évolutions du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture. Le dernier rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais) sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture indique effectivement que 110 millions de tonnes de poisson devraient être consommées en 2010 contre 40 millions de tonnes en 1970. Pour maintenir en 2030 une consommation par habitant équivalente au niveau actuel, la production devrait augmenter de 40 millions de tonnes par an. Elle est actuellement de 60 millions de tonnes pêchées et de 45,5 millions de tonnes élevées en fermes aquicoles. La part de l'aquaculture est passée de 8 % en 1980 à 43 % actuellement, et probablement à 50 % en 2030. L'aquaculture française (salmoniculture, pisciculture marine et pisciculture en étangs) compte 600 entreprises, pour 2 500 emplois directs et environ 10 000 emplois indirects. Elle représente un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. Avec une production de plus de 206 000 tonnes, ces activités contribuent au maintien et au développement d'activités durables, nécessaires à l'équilibre du tissu socio-économique local. Cette production nationale très diversifiée (huîtres, moules, truites, bars, daurades, turbots, saumons, poissons d'étangs) répond à la forte demande des produits de la mer. Elle est complémentaire du secteur de la pêche en mer. La filière piscicole française est une filière diversifiée : salmoniculture (35 000 tonnes de truites), pisciculture en étangs (environ 12 000 tonnes de poissons d'étangs) et pisciculture marine (7 000 tonnes de bars, daurades, turbots et saumons). Les atouts des produits de la pisciculture ne sont plus à démontrer : qualité, traçabilité, fraîcheur. Les entreprises sont reconnues pour leur savoir-faire, en particulier au niveau des écloséries et peuvent s'appuyer sur des organismes de recherche performants, notamment l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). De plus, cette filière est bien structurée autour d'une interprofession, le Comité interprofessionnel de l'aquaculture (CIPA). Toutefois, en dépit de la demande toujours croissante du

consommateur pour les produits aquatiques, dans le contexte mondial de baisse des captures de la pêche maritime, l'aquaculture demeure confrontée à un enjeu majeur de durabilité. Les attentes des consommateurs en terme de sécurité alimentaire et de qualité des produits ainsi que les conflits d'usage sur le littoral, mais aussi sur les cours d'eau, sont autant de défis auxquels est confronté ce secteur. L'espace littoral est un espace convoité. L'aquaculture marine est confrontée à la réduction des sites disponibles en raison de la pression qu'exercent les activités concurrentes : conflits d'usage avec le tourisme et la plaisance, restrictions à la réalisation des installations, intégration des installations dans le paysage. Ces contraintes conduisent à remettre en cause les activités existantes et ne permettent pas leur développement. Cette contestation est en partie liée à une méconnaissance des pratiques aquacoles. Les atouts de l'aquaculture et les défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui nécessitent donc de définir le cadre nécessaire à son développement dans la décennie à venir. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de la pêche a annoncé en juin dernier un plan d'avenir pour la pêche et l'aquaculture proposant des mesures structurelles pour le développement du secteur aquacole. Ce plan vise à renforcer la stratégie interministérielle d'action pour le secteur, à mettre en place un régime attractif d'aides à l'installation et à mettre en valeur des sites à forte potentialité aquacole. De plus, la filière, avec l'appui des pouvoirs publics, s'est engagée depuis 2002 dans un programme d'aquaculture durable. Ce programme vise à développer des systèmes de production plus favorables à l'environnement et aux objectifs sociaux tout en respectant l'équilibre économique de la filière. Le plan stratégique national élaboré dans le cadre du Fonds européen pour la pêche (FEP) prévoit un soutien accru au secteur aquacole. L'enveloppe financière réservée pour ce secteur a été très largement augmentée. Outre les aides à l'investissement dans les entreprises, l'aquaculture va bénéficier de nouvelles aides relatives à la santé publique, à la santé animale et aux mesures aqua-environnementales. Le Gouvernement s'attache à soutenir le secteur de l'aquaculture en France, filière d'excellence qui ne demande qu'à se développer.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111731

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12303

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4259